



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 54
 Nb de membres votants : 59
 (dont 5 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2023.11.27/123
CLASSIFICATION	5.3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 27 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 novembre 2023, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle des spectacles à DIOU, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 21 novembre 2023, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Guy FRAISE, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Yves NOEL, Jean -Louis PERICHON, André PLESSAT Yves PLOUHINEC, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE,

Les conseillers suppléants : René PINSON représentant Monique SEROUX, François JULLIEN représentant Laurent TALON

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELOT à Annie DEBORBE, Marie-Agnès BONIN à Alain LOGNON, Annie-France POUGET à Michel BRUNNER, Odile REVERET, à Xavier CADORET, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE,

Absents : Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Jean-Michel GILLARDIN, Françoise LACAUX, Sylvain NAFFETAS

Secrétaire de séance : Christophe MINET

N°123 - ADMINISTRATION GENERALE – Assemblée – Loire Itinérances – désignation membre – représentant titulaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et L.2121-21,

Vu l'adhésion de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire à l'association Loire Itinérances,

Sachant que la Communauté de communes doit désigner un représentant de la collectivité pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association,

Il est exposé :

L'association Loire Itinérances, créée en 2014, oeuvre à la structuration d'une destination touristique valorisant les itinérances douces le long de la Loire et de son canal latéral, sur un linéaire de 250 km. Le périmètre du projet s'étend entre Roanne et Gien, sur un linéaire de 250 km et traverse 3 régions, 6 départements et 23 EPCI.

Les objectifs de l'association :

- Se réapproprier la Loire
- Être concurrentiel sur les thématiques itinérance nature
- Renforcer l'attractivité et la compétitivité touristique des territoires
- Travailler de manière collective
- Travailler au-delà des limites administratives.

DELIBERATION N°	2023.11.27/123
CLASSIFICATION	5.3

La Communauté de communes adhère à l'association depuis et est signataire du contrat de développement fluvestre 2022-2027.

Suite au schéma d'aménagement et de structuration de l'offre d'itinérances réalisé par la SCET, l'association a réalisé des feuilles de routes suggérant les aménagements et services à mettre en place pour les EPCI membres de l'association.

Des actions de marketing doivent renforcer ces aménagements avec pour objectif installer et développer la notoriété de la destination, avec l'ambition de lui donner un rayonnement national, voire international.

L'association est animée politiquement par les membres du Conseil d'Administration qui participent à l'évolution du projet et soutenue financièrement par des partenaires des organismes territoriaux.

Sachant qu'un représentant de la Communauté de communes doit siéger au Conseil d'administration, il est proposé de désigner Monsieur Gilles BERRAT, représentant titulaire.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **de désigner en qualité de représentant titulaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein de l'association Loire Itinérance,**
 - o **Monsieur Gilles BERRAT**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée par voie électronique le
Déposée par voie électronique en Préfecture le

P.E.C
Le Président,

